

Les religieuses catholiques en Europe

Entre demande sociale et régulation publique (xix^e-xxi^e siècle)

Matthieu BREJON DE LAVERGNÉE

RÉSUMÉ

Les religieuses connaissent un essor sans précédent dans l'Europe du xix^e siècle, portées autant par les réveils spirituels que par une demande sociale accrue d'instruction et de soins. Elles savent au siècle suivant relever les défis de la professionnalisation (infirmières, assistantes sociales) et investir les fronts nouveaux de l'éducation populaire et du syndicalisme. Ni cloîtrées, ni mariées, elles jouissent d'importantes capacités d'agir et s'imposent, en Europe et dans les espaces coloniaux et/ou de mission, comme des femmes de tête en mesure de négocier avec les autorités masculines. Elles sont néanmoins sensibles à la conjoncture politique qui connaît un retournement dans les années 1860, tandis que les évolutions internes de l'Église catholique (*aggiornamento*) comme l'évolution des sociétés européennes des années 1960 mettent à mal un mode de vie original dont les « cornettes » ont été le symbole.



Sœur infirmière. Italie, Pionensa, hôpital civil, s.d. [av. 1964].



Une Fille de la Charité apprend à lire et à coudre à de jeunes enfants pauvres, s.d. [début XIXe siècle]. Source: DePaul University (Chicago), John T. Richardson Library, Vincentian Collection, Holy Cards, Daughters of Charity.



Paris, paroisse Saint-Marcel : cours commercial de la rue Jenner (XIIIe arrond.), 1957. Source : Filles de la Charité, Maison provinciale (Paris), album 164.

La Révolution française décrète la suppression des vœux de religion (1790) tandis que Napoléon exporte en Europe une législation qui réforme brutalement la vie religieuse, par la fermeture de nombreux couvents et la sécularisation de leurs biens. Néanmoins, la vie consacrée connaît au XIX^e siècle un net essor, sous de nouvelles formes : alors que les religieuses contemplatives (*nuns*) étaient les plus nombreuses sous l'Ancien Régime, les sœurs de vie active (*sisters*) attirent désormais le plus de vocations. Organisées en congrégations à supérieure générale qui offrent centralisation, unité de gouvernement et capacité de réponse rapide, elles ne prononcent que

des vœux simples et ne sont ainsi pas soumises à la clôture.

En France, où la croissance est la plus vigoureuse, 400 congrégations sont créées entre 1800 et 1880, soit les trois quarts des ordres fondés du milieu du xvii^e siècle au milieu du xx^e siècle. Le nombre de religieuses, rapporté à celui des femmes dans la société française, n'a alors jamais été aussi élevé (7 ‰). En Grande-Bretagne, les congrégations étrangères sont attirées par le réveil religieux et l'établissement d'une hiérarchie catholique : elles sont 80 à la fin du xix^e siècle représentant 500 maisons et 8 000 membres, dont 70 % de vie active. En Allemagne, l'arrivée de congrégations françaises, comme les Sœurs de la Charité de Strasbourg, et des fondations autochtones, en particulier de mouvance franciscaine contribuent à ce dynamisme. La croissance est ainsi tissée d'intenses circulations, ces fondations européennes trouvant leur prolongement dans les nouveaux mondes et les espaces coloniaux.

Les religieuses répondent à une demande sociale accrue de soins, d'instruction et d'assistance et jouissent d'une forme de délégation de service public. Financées par des fonds publics et œuvrant au besoin dans des institutions publiques, elles offrent une main-d'œuvre compétente, docile, de faible coût et appréciée des populations. Les sœurs n'hésitent pas à investir leurs fonds personnels dans les œuvres - notamment les orphelinats - et attirent de nombreux dons privés. Ce modèle de coopération public/privé correspond en France au moment libéral de gestion de l'assistance, dévolue à l'échelon municipal et privé (associations charitables/philanthropiques) plutôt qu'à l'État. Mais, selon un modèle hérité de la Réforme catholique, les établissements congréganistes peuvent aussi être « fondés » par des donateurs privés, ainsi des Filles de la Charité à Kraslaw en Lituanie (1789) sur les terres de la famille Plater ou à Drogheda en Irlande (1855). L'industrie a également recours aux sœurs pour tenir infirmeries et écoles dans les bassins houillers du Nord.

À partir des années 1860, voire plus tôt comme dans la péninsule Italienne à l'heure des aspirations libérales et unitaires, le succès de la formule congréganiste finit cependant par inquiéter les États modernes - qu'ils soient confessionnels ou laïques. La constitution d'un important patrimoine immobilier comme l'évolution intransigeante de l'Église face au monde moderne - *Syllabus* (1864) et infailibilité pontificale (1870) - heurtent des États qui, au même moment, étendent leurs sphères d'interventions. Au Portugal, l'élite politique positiviste réactive la tradition régaliennne du marquis de Pombal (1699-1782) qui privilégiait la soumission du clergé séculier à l'autonomie des réguliers qui ne relèvent que de leurs supérieurs, souvent étrangers. Elle dénonce la mainmise des religieuses sur l'éducation des filles, futures épouses et mères des citoyens et, en l'absence de titres de capacité, leur incompetence à enseigner. En France, après la première expérience des Communes de Paris et de Lyon (1871), la Troisième République chasse les sœurs des écoles publiques (1886) puis leur interdit tout enseignement (1904) conduisant à des exils massifs, en particulier en Belgique et en Hollande. Par manque d'un personnel de remplacement pour ses hôpitaux et bureaux de bienfaisance, elle consent néanmoins à un compromis, à quelques exceptions près comme à Paris, qui se prolonge jusqu'au départ des religieuses, faute de vocations, dans les années 1960-1980. En Allemagne, la lutte menée par Otto von Bismarck (1815-1898) à partir de 1871 contre l'Église catholique - le *Kulturkampf* - traduirait, quant à elle, en partie, l'inquiétude de la bourgeoisie masculine et libérale face à l'extension des congrégations, qui détournent les femmes de leurs devoirs maternels. De fait, en Prusse, entre 1840 et 1872, le nombre de religieuses passe de moins de 600 à plus de 8 000.

Ces congrégations offrent par ailleurs à ces femmes une sorte de troisième statut : ni cloîtrées ni mariées, soumises à une autorité religieuse certes, elles disposent de capacités d'agir - *agency* - encore accrues par la distance lors de lointaines missions comme l'illustre par exemple la vie d'Anne-Marie Javouhey (1779-1851) et de ses Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. La démocratisation du recrutement offre de véritables « carrières » à des femmes issues des milieux populaires ou de la petite bourgeoisie qui accèdent à des postes à responsabilité au sein de leurs congrégations. Elles y gèrent des capitaux importants et administrent de véritables entreprises à but charitable. Elles négocient au quotidien avec les autorités masculines, hiérarchie religieuse ou administrations

publiques comme privées. Dans les années 1900-1930, elles relèvent le défi de la professionnalisation – institutrices brevetées, infirmières voire médecins, assistantes sociales – de même qu’elles investissent les fronts nouveaux de l’éducation populaire (colonies de vacances, sport féminin, scoutisme, etc.) et du syndicalisme. Syndicalisme de services plus que de lutte, celui-ci contribue à former les femmes à de nouveaux métiers (dactylo-sténographie, comptabilité, langues étrangères, etc.) tout en visant aussi à préparer de bonnes épouses et mères de famille (enseignement ménager). Les « bonnes sœurs » promeuvent ainsi un féminisme modéré et peuvent apparaître comme une transition entre la figure de la religieuse cloîtrée et celle de la militante laïque.

La tension entre vie séculière et cadre régulier éclate néanmoins dans les années 1960 alors que l’habitue religieuse est de plus en plus perçue comme étrangère au « monde ». On observe plusieurs éléments de rupture avec l’ordre hérité du XIX^e siècle : l’*aggiornamento* conciliaire du décret *Perfectae caritatis* (1966) qui invite à retrouver le charisme originel, et donc plus de simplicité, et la lettre apostolique *Ecclesiae Sanctae* (1966) qui démocratise le gouvernement interne des congrégations ; les expériences de mission ouvrière et de petites communautés installées en HLM, le renoncement à l’évangélisation directe au profit de l’enfouissement, la déclergification et l’abandon de l’habit – les fameuses « cornettes-à-la-2 CV » appartiennent désormais, pour les Français, à l’imaginaire des Trente Glorieuses –, l’influence du marxisme et du tiers-mondisme ; les débats douloureux sur les questions morales (avortement) ou ecclésiales (sacerdoce des femmes), plus largement le contexte des *sixties* d’autonomisation des individus et d’impératif d’épanouissement. Enfin, l’hémorragie des effectifs par sortie des communautés, l’effondrement des vocations et aujourd’hui le vieillissement ont eu peu à peu raison des bonnes sœurs qui disparaissent, au sens littéral, des sociétés européennes. Alors qu’il n’est plus nécessaire d’entrer en religion pour exercer des professions du *care* largement féminisées, le renouveau de la vie consacrée que l’on observe au sein des générations Jean-Paul II et Benoît XVI emprunte à nouveau les formes de la vie contemplative au sein de communautés plus traditionnelles ou charismatiques.

BIBLIOGRAPHIE

DE MAEYER, Jan, LEPLAE, Sofie, SCMIEDL, Joachim (dir.), *Religious Institutes in Western Europe in the 19th and 20th Centuries : Historiography, Research and Legal Position*, Louvain, Leuven University Press, 2004.

SORREL, Christian, *La République contre les congrégations. Histoire d’une passion française (1899-1914)*, Paris, Cerf, 2003.

BREJON DE LAVERGNÉE, Matthieu (dir.), *Des Filles de la Charité aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Quatre siècles de cornettes (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, H. Champion, 2016.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thématiques/genre-et-europe/les-religions-en-europe-le-sacre-du-genre/les-religieuses-catholiques-en-europe>